

## Avec LUMO, les citoyens participent au développement des énergies vertes

# Avec Lumo, les citoyens participent au développement des énergies vertes

► À La Rochelle, la plate-forme Internet Lumo s'est spécialisée dans le financement, par des particuliers, de fermes éoliennes ou solaires.

Lorsque Lumo France a lancé sa plate-forme Internet de « crowdfunding », au début de 2012, ce modèle de financement participatif était encore méconnu et n'avait pas de cadre réglementaire. « Notre idée était simplement de permettre aux particuliers de contribuer, grâce à leur épargne, au développement des énergies renouvelables », expose Marie Pons, cofondatrice de Lumo.

Le décret de septembre 2014 sur le crowdfunding a clarifié la situation de l'entreprise et lui a permis de développer plus largement un modèle éprouvé à petite échelle, comme l'installation en 2013 de 250 m<sup>2</sup> de toiture solaire sur une école d'Aytré, en Charente-Maritime, financée à hauteur de 10 000 € (soit 10 % de l'investissement total) par 50 épargnants.

Récemment, sur le site de Lumo, l'appel au financement participatif concernait des projets beaucoup plus importants, tel celui d'Iteuil, dans la Vienne. Une société d'économie mixte locale s'apprête à parer une ancienne papeterie de 13 000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques - presque deux terrains de foot - pouvant couvrir 40 % des besoins en électricité de la commune.

« Nous sélectionnons toujours des projets qui impliquent une collectivité locale, poursuit Marie Pons. Nous nous appuyons sur l'analyse des banques pour ouvrir les projets à la participation citoyenne, de façon à apporter des garanties aux épargnants. »

Ceux-ci peuvent investir de 25 € et à 2 000 €, sur des périodes de cinq à quinze ans. Chaque année,

ils récupèrent une partie de leur épargne, augmentée d'un intérêt compris entre 2 % et 5 % selon les projets. « Nos souscripteurs apprécient de pouvoir contrôler à quoi sert leur épargne et de pouvoir agir localement », analyse la cofondatrice de Lumo.

D'autres plates-formes de crowdfunding se spécialisent aussi sur ce marché des énergies renouvelables. L'opérateur Valorem, à l'origine d'une quarantaine de parcs éoliens en France, s'appuie sur Lendosphère pour accompagner plusieurs de ses projets. Certaines grandes entreprises de l'énergie s'y mettent aussi, telle Engie, qui vient de lancer sa plate-forme de financement participatif, Green-Channel.

Il est encore trop tôt pour chiffrer les puissances installées grâce à ce type de financement citoyen. « Ils ne couvrent généralement qu'une petite partie des investissements nécessaires, reconnaît Marie Pons. Mais à travers cette offre d'épargne faite aux riverains, c'est surtout une meilleure acceptation des projets éoliens que les opérateurs recherchent. »

D'autres formes de participation citoyenne cohabitent avec ces plates-formes de crowdfunding, comme les modèles créés par l'association bretonne Éoliennes en Pays de Vilaine ou la coopérative Les fermes de Figeac, qui prépare le premier parc éolien du Lot. « Nous avons créé une société qui finance 40 % de ce projet, explique Laurent Causse, chargé du dossier au sein de la coopérative agricole. L'appel à l'épargne s'est fait auprès de nos coopérateurs et de clubs Cigales locaux. Mais nous n'avons pas recours aux plates-formes de crowdfunding. »

AGNÈS MARRONCLE (à La Rochelle)